

Nombre de Conseillers
en exercice : 23
Présents : 23
Votants : 23

L'an deux mil vingt, le 9 novembre, le conseil municipal,
dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire
à l'Espace Culturel du Cruzy, sous la présidence de M. Philippe JANICOT.

Date de convocation du Conseil Municipal : 5 novembre 2020
PRESENTS : Mme BEAUGERIE Delphine, M. BIAD Brahim, Mme BOUCHON
Véronique, Mme BOURGEOIS Annick, Mme BRAILLON Eliane, Mme COQUEL
Laure, M. DOUDARD Christian, Mme HAY Salomé, M. JANICOT Philippe, M.
LARROQUE Joël, Mme MOREAU Aurore, Mme MOUMIN Manon, M. NARAIN
Gino, M. SAUVAGNAC Bernard, M. TOURNIEROUX Vincent, M. VALADON
Thierry, M. VILLAUTREIX Joël, Mme WISSOCQ Mathilde, Mme ASTIER
Martine, M. BOURDOLLE Philippe, Mme DEBAYLE Michèle, M. EJNER Pascal,
M. ZBORALA Bernard.

Affiché le : 12/11/2020

Secrétaire de séance : Mme Martine ASTIER

6. CONVENTION DE MISE A DISPOSITION DU VELODROME POUR L'ACCUEIL DE LOISIR ENTRE LIMOGES METROPOLE ET LA COMMUNE DE BOISSEUIL

Limoges Métropole met à disposition des communes et du public, qui en font la demande, le Vélodrome Raymond Poulidor.

Cette mise à disposition comprend l'accès aux équipements (grande piste, piste d'échauffement, zone de sécurité en bas de piste, quartier coureurs, aire centrale petite piste et sanitaires tunnel) et le prêt du matériel sportif obligatoire (casques, paires de gants, chaussures automatiques et vélos de piste avec pédales automatiques).

L'animation de la séance sera assurée par Limoges Métropole ou son représentant.

La mise à disposition de cet équipement donne lieu à une contrepartie financière soit 40 € TTC la demi-journée.

Afin que les enfants qui fréquentent l'ALSH de la commune de Boisseuil pendant les vacances scolaires puissent profiter du Vélodrome Raymond Poulidor de Limoges Métropole, il serait opportun de signer les conventions de mise à disposition durant les vacances scolaires.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide :

- d'autoriser le Maire à signer les conventions de mise à disposition du Vélodrome lorsqu'une activité est programmée par l'ALSH ainsi que tout document devant intervenir dans ce cadre pour l'année 2021,
- d'imputer les dépenses sur les articles prévus au budget principal de la commune de Boisseuil.

VOTE 23	POUR 23	CONTRE 0	ABSTENTION 0
---------	---------	----------	--------------

Fait et délibéré en Mairie
Les jour, mois et an que dessus,
Au registre sont les signatures
Le Maire,
Philippe JANICOT

